

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DLH 335 - DDCT Attribution d'une aide en nature à l'association « Salle Saint Bruno » pour l'occupation d'un bâtiment au 9, rue Saint-Bruno (Paris 18e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, propose d'octroyer une aide en nature de 40 467 € pour l'exercice 2019 en vue de modérer le loyer dû d'un bâtiment situé au 9, rue Saint-Bruno (Paris 18e), donnant lieu à l'attribution d'une contribution non financière pour la mise à disposition de ces locaux à l'association afin d'y développer un Espace d'animation de la vie locale et de fixer à 2 070 € par an le loyer dû par l'association « Salle Saint Bruno » pour cette location ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris, est autorisée à attribuer une aide en nature de 40 467 € pour l'année 2019, à l'association « Salle Saint Bruno » (Numéro SIRET : 38873953400021 - Numéro SIMPA : 12109), dont le siège social est situé au 9, rue Saint-Bruno à Paris 18e, pour le paiement du loyer du bâtiment situé au 9, rue Saint-Bruno (Paris 18e), afin d'y développer un espace d'animation à la vie locale.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à fixer à la somme 2 070 €, le montant du loyer annuel hors charges pour cette mise à disposition, due par l'association « Salle Saint Bruno ». Cette contribution non financière de 40 467 € pour l'exercice 2019 équivaut à la différence entre le montant du loyer actuel s'élevant à 42 537 € par an en 2019 et le montant du loyer annuel accordée à l'association de 2 070 €.

Article 3 : La recette correspondante au loyer payé par l'association, soit 2 070 € au total par an, sera inscrite au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO